Lycée Marguerite Filhol
Avenue Charles de Gaulle
47500 FUMEL
05.53.40.56.50
gest.0470018p@ac-bordeaux.fr

Marché public à procédure adaptée

Cahier des charges

Italie
Ferrare

Durée du séjour	5 jours / 4 nuitées
Dates du séjour	Du 16 au 20 mars 2020
Classes concernées	Elèves de 2nde et 1ème
Effectif	20 élèves et 2 accompagnateurs
Destination	Ferrare
Transport	Avion entre Bordeaux Mérignac et Trévise (pas de bagages en soute) Navette entre aéroport de Trévise et Ferrare
Hébergement	Familles pour les élèves (ne pas en tenir compte sur le devis car gratuit dans le cadre d'un échange) Hébergement Hôtel pour les enseignants à Ferrare (à budgétiser) : 4 nuitées
Restauration	Demi-pension pour les 2 enseignants sur 4 nuitées (pension complète en option)
Visites attendues	Jour 1 : arrivée par avion à Trévise dans la soirée et navette jusqu'à Ferrare Jour 5 : navette depuis Ferrare pour Aéroport de Trévise et vol pour Bordeaux

Assurance	Assurance annulation groupe Assurance annulation individuelle

Détail des prestations demandées :

- Départ de Bordeaux le 16 mars 2020 vers 13h
  Retour à Bordeaux le 20 mars 2020 dans la soirée

- Aucune gratuité pour les adultes accompagnateurs, les éventuels rabais devront porter sur l'ensemble des prestations.

- L'assurance annulation groupe devra être intégrée dans le prix du voyage. Le détail des garanties de cette assurance ainsi que les conditions d'annulation devront être joints. Les candidats indiqueront précisément les conditions de report ou annulation en cas de décision préfectorale ou ministérielle d'interdiction de voyage scolaire pendant la période prévue

- Le prix du marché sera un montant forfaitaire global réputé rémunérer l'ensemble de la prestation. Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre (péages, parkings,…). Il ne devra rester aucun frais devant être réglés par les élèves ou par les accompagnateurs de l'établissement. Aucune somme ou autre moyen de paiement ne pourra être confié aux accompagnateurs de l'établissement par le candidat retenu. Le prix global du marché devra apparaitre dans l'offre et le devis devra faire apparaitre le prix de revient par personne, ainsi que le prix HT, et le montant total TTC. La gratuité pour les accompagnateurs n'est pas admise.

- L'offre précisera les modalités de règlement du séjour (acomptes, échéances…) et devra préciser la durée de validité des prix.

- Les acomptes ne devront pas dépasser 70% du prix global de la prestation et ne seront réglés qu'à la remise des documents permettant la réalisation du séjour ou du transport.

- Le candidat devra impérativement joindre à son offre un projet de contrat. L'ensemble des règlements se feront par mandat administratif.

- L'offre sera rédigée en langue française.